



Soliloque - le chant du fond -
 Association loi 1901
 38 rue du grès rose
 18 360 SAULZAIS LE POTIER
 soliloque.lcdf@gmail.com
 09.86.68.35.68
<https://cie-soliloque.fr>



Soliloque - le chant du fond -
 Association loi 1901
 38 rue du grès rose
 18 360 SAULZAIS LE POTIER
 soliloque.lcdf@gmail.com
 09.86.68.35.68
<https://cie-soliloque.fr>

BULLETIN D'ADHESION 2025

Mme M. Association

Prénom :

Nom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Je verse à l'association **Soliloque - le chant du fond** - la somme de
 € (cotisation minimum 5 € par personne)

Par chèque (à l'ordre de Soliloque) En espèces

Par virement bancaire
 IBAN : FR76 1027 8374 8300 0109 2110 131 BIC : CMCIFR2A

(A partir de 15 €, un reçu fiscal pour déduction vous est délivré.)

Le/...../2024

Signature :



BULLETIN D'ADHESION 2025

Mme M. Association

Prénom :

Nom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Je verse à l'association **Soliloque - le chant du fond** - la somme de
 € (cotisation minimum 5 € par personne)

Par chèque (à l'ordre de Soliloque) En espèces

Par virement bancaire
 IBAN : FR76 1027 8374 8300 0109 2110 131 BIC : CMCIFR2A

(A partir de 15 €, un reçu fiscal pour déduction vous est délivré.)

Le/...../2024

Signature :



Et la baleine vous dit merci ! 

Et la baleine vous dit merci ! 



Suis-je obligé d'adhérer tous les ans ?

Non, l'adhésion se fait au gré des moyens et des envies. La compagnie Soliloque continuera de vous donner des nouvelles de son activité même si vous n'êtes pas adhérent.

A quoi sert concrètement mon adhésion ?

L'adhésion sert principalement au fonctionnement de l'association. Elle est un véritable coup de pouce pour maintenir l'activité de la compagnie. A titre d'exemple, voici quelques dépenses auxquelles pourraient servir votre adhésion :

- 5 € > une petite **fourniture** de bureau (stylos, ramette de papier...)
- 20 € > 1 mois d'abonnement **Internet**
- 30 € > 1 mois d'abonnement **Intercachet** (prestataire des payes)
- 50 € > 1 mois d'**électricité** en automne
- 80 € > 1 mois de **loyer**
- 100 € > la moitié de l'**assurance** annuelle

Et l'artistique dans tout ça ?

En attendant, ça continue de bouillir dans la marmite et nous arrivons tous les ans à réaliser de beaux projets. Nous nous efforçons de vous tenir informés et de vous associer le plus possible aux activités de la compagnie. N'hésitez pas à nous souffler vos idées et vos envies.

MERCI encore
pour votre engagement précieux...



Suis-je obligé d'adhérer tous les ans ?

Non, l'adhésion se fait au gré des moyens et des envies. La compagnie Soliloque continuera de vous donner des nouvelles de son activité même si vous n'êtes pas adhérent.

A quoi sert concrètement mon adhésion ?

L'adhésion sert principalement au fonctionnement de l'association. Elle est un véritable coup de pouce pour maintenir l'activité de la compagnie. A titre d'exemple, voici quelques dépenses auxquelles pourraient servir votre adhésion :

- 5 € > une petite **fourniture** de bureau (stylos, ramette de papier...)
- 20 € > 1 mois d'abonnement **Internet**
- 30 € > 1 mois d'abonnement **Intercachet** (prestataire des payes)
- 50 € > 1 mois d'**électricité** en automne
- 80 € > 1 mois de **loyer**
- 100 € > la moitié de l'**assurance** annuelle

Et l'artistique dans tout ça ?

En attendant, ça continue de bouillir dans la marmite et nous arrivons tous les ans à réaliser de beaux projets. Nous nous efforçons de vous tenir informés et de vous associer le plus possible aux activités de la compagnie. N'hésitez pas à nous souffler vos idées et vos envies.

MERCI encore
pour votre engagement précieux...